



POLITIQUE DE SÉLECTION ÉQUIPE QUÉBEC SELECTION POLICY

English follows

INTRODUCTION

La sélection d'un athlète pour représenter Rugby Québec au sein de ses équipes élités Québec constitue un honneur et un accomplissement remarquable.

Rugby Québec s'est doté de critères de sélection pour tous ses programmes (rugby à 7 et à 15) afin d'assurer une transparence et une meilleure compréhension. Cette politique favorise le développement et la représentation d'athlète du Québec pour atteindre un niveau de performance élevé avec objectif d'acheminer nos athlètes sur les équipes nationales canadiennes.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AUX PROGRAMMES D'ÉQUIPE QUÉBEC

(À l'exception du programme Voyageurs U19 en collaboration avec l'EORU)

1. L'athlète doit être né(e) au Québec et être membre en règle de Rugby Québec. Si l'athlète est né(e) au Québec et joue dans une autre province, il/elle est éligible à l'Équipe Québec avec obligation d'être membre en règle de cette autre province et de Rugby Canada.

Ou

Si né(e) hors-Québec, être domicilié(e) au Québec et y avoir son adresse principale, ainsi qu'être membre en règle de Rugby Québec.

2. L'athlète doit être membre inscrit d'un Club membre de Rugby Québec. Si l'athlète est né(e) au Québec et joue dans une autre province, il/elle n'est pas sujet à cette condition.
3. L'athlète ne doit pas être en statut de suspension disciplinaire.

Clause « Droit Acquis » pour 2017:

L'athlète peut être exempté des critères d'éligibilité 1. et 2. ci-haut mentionnés seulement si il/elle :

- a été membre en règle de Rugby Québec (inscrit à un Club membre de Rugby Québec) au minimum trois (3) années au cours des six (6) dernières années, et;
- a été sélectionné et a représenté l'Équipe Québec élite en 2015 et/ou 2016, et;
- est membre en règle de Rugby Canada.

La sélection des athlètes se fait par l'équipe d'entraîneurs de Rugby Québec, mais Rugby Québec se réserve le droit d'interpréter, de spécifier et de confirmer cette politique pour l'éligibilité des athlètes.



INTRODUCTION

Selection of an athlete to represent Rugby Quebec on one of its elite teams constitutes a tremendous honour and accomplishment.

Rugby Quebec has created selection criteria for all its programs (7s and 15s) to ensure transparency and better understanding of the guidelines. This policy promotes development and representation of athlete from Quebec to attain high performance level with the objective of placing our athletes on the Canadian national teams.

RUGBY QUEBEC ELIGIBILITY CRITERIA FOR TEAM QUEBEC

(Except for the U19 Voyageurs program in collaboration with EORU)

1. The athlete must be born in Quebec and be a member in good standing with Rugby Quebec. If the athlete is born in Quebec and plays in another province, he/she is eligible to play for Rugby Quebec, as long as he/she is a member in good standing with the other province and Rugby Canada.

Or

If the athlete is born outside of Quebec, he/she shall reside in Quebec and have his/her primary address of residence in Quebec, and be a member in good standing with Rugby Quebec.

2. The athlete must be a registered member with a member Club of Rugby Quebec. If the athlete is born in Quebec and plays in another province, he/she is not subject to this criteria.
3. The athlete must not be under a disciplinary suspension.

« Grandfather » Clause for 2017 :

The athlete can be exempt from the eligibility criteria 1. and 2. above only if he/she :

- has been a member in good standing of Rugby Quebec (registered with a Club member of Rugby Quebec) a minimum of three (3) years within the last six (6) years, and;
- has been selected and has represented Team Quebec elite in 2015 and/or 2016, and;
- is a member in good standing of Rugby Canada.

The selection is made by Rugby Quebec's team of coaches, however Rugby Quebec reserves the right to interpret, to specify and to confirm this policy for athletes' eligibility.